

APPEL A PROJETS WP3 (IMAGERIE INTERVENTIONNELLE) 2014

FRANCE LIFE IMAGING

Modalités de l'appel à projets

OBJECTIF :

Le WP3 Imagerie Interventionnelle du réseau France Life Imaging (FLI) des investissements d'avenir lance son premier appel à projets. Il a pour objectif de faire émerger de nouvelles collaborations entre équipes de recherche françaises ayant une activité de recherche en imagerie interventionnelle dans le cadre du réseau FLI

CRITERES :

L'appel à projets a vocation à soutenir des projets sur un an ou deux ans. L'appel à projet doit répondre à certains **critères d'éligibilité** :

- Projet inter-équipes; Au moins 2 équipes impliquées de deux laboratoires sur deux sites universitaires différents
- Le projet doit être émergent : non financé par d'autres instruments
- Une préférence sera donné pour les chercheurs juniors (MCF, CR,...)
- Le budget maximum est de 20k€

Les bénéficiaires de l'appel à projets présenteront leurs travaux lors de la réunion annuelle du WP3. Ils seront également amenés à présenter les résultats de leur travail dans le rapport annuel du WP3 auprès de l'ANR.

MODALITES :

Transmettre la proposition de deux pages maximum (voir dossier ci-dessous) à l'adresse : responsable-fl/wp3@icube.unistra.fr

L'échéance pour le 1^{er} appel est le 3 novembre 2014.

Le jury est composé des membres du comité de pilotage du WP3 qui compte un représentant de chaque nœud du réseau FLI.

DOSSIER SCIENTIFIQUE A PRODUIRE (2 pages maximum) :

Titre bref du Projet/Acronyme :

Titre long du Projet : (maximum 3 lignes)

Mots-clés :

Durée : (1 an ou 2 ans)

Participants au projet :

Nom, prénom	Nom de l'équipe/laboratoire	Statut

Résumé scientifique du projet : maximum ½ page

Faire apparaître notamment les points suivants

- (i) Objectifs scientifiques ;
- (ii) Approche envisagée ;
- (iii) Originalité et positionnement;

Complémentarité entre les équipes impliquées : maximum ½ page

Faire apparaître les compétences complémentaires et/ou besoins communs.

Budget demandé : maximum ½ page

*Avec bref descriptif des dépenses envisagées : (petits équipements, déplacements, prestations, etc...)
Les dépenses de personnel ne sont pas éligibles*